

**DISCOURS D'INTRODUCTION D'OLIVIER ALLAIN, VICE-PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL  
DE BRETAGNE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE AU SEMINAIRE PEI  
16.11.2017**

- Tout d'abord, je tiens à remercier l'ensemble des participants pour leur intérêt et leur venue ;
- Je souhaiterais également saluer l'intérêt croissant pour l'innovation interactive et le PEI mais surtout la démarche même du séminaire qui vise à démontrer sa contribution aux enjeux agricoles, agroalimentaires, forestiers et aux attentes sociétales ;
- Le PEI a démontré sa valeur en mobilisant le secteur agricole pour l'innovation. Il a permis de financer des projets pilotes multi-participants et est en train de constituer des réseaux à travers l'Europe. Son succès dépend des performances combinées des agriculteurs, conseillers, de la formation agricole et des systèmes éducatifs, des chercheurs et des organisations agricoles.
- Si le PEI est un outil encore méconnu (application de l'approche depuis 3 ans), il est pour autant directement assimilé à la recherche et innovation et a pu rencontrer un certain succès. Le PEI est une réponse collaborative/coopérative aux enjeux actuels et à venir du secteur agricole : sécurité alimentaire et sanitaire, changement climatique, préservation des ressources naturelles, double performance économique et économique, création de valeur et d'emploi, juste répartition de la valeur, compétitivité et innovation, exigences sociétales...
- Le PEI est un instrument favorisant l'innovation pour répondre aux besoins des agriculteurs, des filières et des politiques publiques régionale, nationale et européenne.  
Cf EGA, création et juste répartition de valeur au sein de la chaîne, valorisation des productions... autonomie protéique, aménagement du territoire...
- A ce titre, il me semble crucial de mettre en exergue l'implication bretonne dans le lancement et l'application du PEI. En effet, il y a une vraie dynamique bretonne en comparaison des montants alloués par d'autres régions... Sur 2014-2020 : 6 millions € FEADER, 1,5 millions € contreparties régionales, total de 7.5 millions € ; 2 appels à projets dont 1 interrégional avec les Pays de la Loire, 6 groupes opérationnels en Bretagne...
- Je voudrais maintenant insister sur la nécessité de simplification : il faut davantage de temps sur la recherche et le fond du projet innovant que sur le montage et le pilotage dudit projet. Aussi il faut à mon sens une simplification effective dans la mise en œuvre par les porteurs de projets.
- Sachez que la recherche et l'innovation devraient vraisemblablement avoir une place plus importante dans le cadre de la future PAC. Des innovations dans divers domaines (agronomie, élevage, zootechnie, biologique, technologique, numérique, organisationnelle et liée aux produits) sont à portée de main et peuvent servir la multifonctionnalité des systèmes agricoles et alimentaires de l'UE. La recherche et l'innovation font partie des fondements du progrès concernant tous les défis auxquels sont confrontés le secteur agricole et les zones rurales de l'UE : économique, environnemental et social. Les besoins et les contributions des zones rurales doivent être clairement reflétés dans le programme de recherche de l'Union européenne et la future PAC devrait renforcer encore plus les synergies avec la politique de recherche et d'innovation pour favoriser l'innovation (Cf Fuite d'un document intra-services de la Commission en vue de la publication de sa Communication sur la simplification et la modernisation de la PAC du 29 novembre 2017).
- Merci pour votre attention et bon séminaire à tous.